

Communauté de Communes
Entre Saône et Grosne

NANTON

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Élaboration prescrite par délibération du conseil communautaire le 19 septembre 2017

Règlement - Partie graphique
Plan de zonage général

Arrêté par le conseil communautaire :
le 19 octobre 2022

Approuvé par le conseil communautaire :
le 9 novembre 2023



Plan au 1:6 500

Prescriptions :

□ Limite du zonage

Éléments remarquables du paysage à protéger, conserver, valoriser ou requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)

● Patrimoine ponctuel

■ Patrimoine bâti

Éléments remarquables du paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)

★ Arbre remarquable

◆ Mare

~~~~~ Ripisylve

~~~~~ Haie, alignement d'arbres

~~~~~ Boisement

~~~~~ Ceinture agropaysagère et trame de jardin

~~~~~ Pelouse sèche

~~~~~ Zone humide

~~~~~ Abords des cours d'eau

Informations complémentaires

Agriculture

■ Bâtiment agricole

□ Périmètre de réciprocité agricole à titre informatif

▨ Projet de bâtiment agricole

Autres éléments

■ Bâtiment

□ Parcelle cadastrale

— Axe routier principal

— Hydrographie

Zones Urbaines (U) :

- UA : Centre historique
- UAa : Centralité de pôle urbain
- UAb : Centralité urbaine ou villageoise
- UB : Faubourg / zone résidentielle dense
- UC : Zone urbaine peu dense
- UE : Zone d'équipement existante ou à créer
- UM : Zone urbaine mixte à vocation commerciale
- UP : Zone urbaine d'intérêt patrimonial paysager
- UY : Zone à vocation économique
- UYa : Zone à vocation économique liée à l'aire de service de l'autoroute
- UYt : Zone à vocation économique soumise à un risque technologique

Zones à Urbaniser (AU) :

- 1AUa : Zone à urbaniser à court terme à vocation résidentielle
- 1AUy : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique
- 2AUy : Zone à urbaniser à moyen ou long terme à vocation économique

Zones Agricoles (A) :

- A : Zone agricole
- Ac : Zone agricole de corridor
- As : Zone agricole sensible

Zones Naturelles (N) :

- N : Zone naturelle
- Nc : Zone naturelle de carrière
- Nf : Zone naturelle forestière
- NL : Zone naturelle de loisirs
- NL1 : Zone naturelle destinée à l'accueil d'équipements légers touristiques et de loisirs
- NL2 : Zone naturelle destinée à la densification exceptionnelle de hameau ou d'écart
- Nt : Zone naturelle de transition énergétique